



**FÉDÉRATION**

**Association de Solidarité des Anciennes et Anciens  
des Industries Electriques et Gazières**

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901, déclarée le 21 mars 2008  
(JO du 19/04/2008 n° 1604)

Courriel : [assolidaireenergies@yahoo.fr](mailto:assolidaireenergies@yahoo.fr)

Site : [www.assolidaire.org](http://www.assolidaire.org)

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

V/réf : PDR/SCP/E&A/A019730

Objet : Mensualisation des pensions des IEG

Paris, le 14 octobre 2012

Monsieur le Président de la République,

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> juin 2012, nous avons eu l'honneur de solliciter votre arbitrage dans le différend qui nous oppose, depuis près de deux ans, à notre Caisse de retraites des agents des Industries Electriques et Gazières (CNIEG). La CNIEG se trouverait dans une situation financière « *fragile* » et récurrente concernant sa trésorerie pour le versement trimestriel de nos pensions, en raison de l'attitude des banques de financement qui, selon le Conseil d'Administration de notre Caisse de retraites, « *souhaitent toutes collaborer avec la CNIEG, mais dans d'autres domaines que celui du crédit* ».

En réponse à notre courrier, votre Chef de Cabinet, M. Pierre Besnard, nous a assuré, par lettre en date du 31 août 2012, de tout l'intérêt que vous portiez à nos préoccupations légitimes que nous vous avons exposées et, sur votre demande, il a sollicité Mme Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales et de la santé afin qu'elle procède à un examen attentif du dossier et nous informe directement de la suite qu'elle réservait à notre démarche.

Pour toute réponse, elle a soumis au Conseil d'Administration de la CNIEG, un projet de décret qui a été rejeté, le 20 septembre 2012, par la majorité de la représentation syndicale puisque deux syndicats seulement (CFDT & CFTC) l'ont adopté avec la représentation des employeurs. Cela signifie que cette mesure autoritaire qui n'a été ni discutée, ni concertée, ni encore moins négociée, peut à présent aller à son terme, c'est-à-dire à la signature du décret par le Premier Ministre et donc à la mensualisation de nos pensions au 1<sup>er</sup> avril 2013, si vous-même y consentiez.

Un décret, rejeté par une majorité de syndicats, par notre association représentative de la défense des intérêts des pensionnés et par un grand nombre de pensionnés, apparaîtrait, s'il devait être signé, comme une mesure qui entacherait le changement de gouvernance démocratique tant espéré.

Nous avons souhaité nous adresser directement à tous les pensionnés pour leur présenter nos arguments et solliciter leur avis, par le seul lien possible existant : le bulletin « la CNIEG et vous » adressé chaque trimestre, par la Caisse, en même temps que le bulletin de pension. Cette démarche nous a été refusée par son Directeur, sous prétexte « *qu'il lui était difficile de relayer une information mettant en cause le plus gros employeur* » (courriel du 24/01/2011). D'autres associations de type « amicales » ont pu s'exprimer grâce à ce lien. Nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, d'user de votre pouvoir d'équité morale, afin que les représentants des ministères de tutelle au Conseil d'Administration de la CNIEG interviennent auprès de son Directeur pour que nous puissions faire entendre notre voix auprès de toutes celles et de tous ceux que nous représentons à titre purement associatif.

Depuis le début de la privatisation des entreprises des IEG, le pouvoir d'achat des pensionnés n'a cessé de se dégrader. C'est ainsi que nous avons été exclus en 2005 de notre participation symbolique aux bénéfices de l'entreprise, suite au changement de statut juridique des IEG. Puis en 2008, nous avons aussi été exclus de l'application de la clause de revoyure pour la revalorisation de nos pensions. Enfin, au 1<sup>er</sup> avril 2009, l'application de la loi de décembre 2008, consolidée en novembre 2010, nous a fait subir « l'effet 1<sup>er</sup> avril », comme à tous les pensionnés du Régime Général (en 2011, une estimation précise conduit à une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 2 milliards pour les 15 millions d'assujettis). La crise ultra libérale que l'on nous impose ne justifie pas une telle baisse de notre pouvoir d'achat car dans le même temps, les TOP10 des grandes entreprises et les plus hauts salaires distribués dans notre société atteignent des niveaux intolérables au regard de la grande masse des citoyens en souffrance.

Une nouvelle atteinte à notre pouvoir d'achat qui entérinerait une gestion financière de liquidités dont ne sont pas responsables les pensionnés, décevrait toutes celles et tous ceux qui croient encore au changement que vous portiez pendant votre campagne présidentielle.

Nous espérons vivement que vous pourrez donner une suite favorable à notre demande de rejet du projet de décret sur la mensualisation de nos pensions. Nous ne manquerons pas de diffuser votre réponse auprès de tous nos adhérents.

Nous sommes à la disposition de vos conseillers pour tout renseignement complémentaire. Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Michel Ponticq  
Secrétaire Général de la FASSE  
(Fédération ASSOLIDAIRE  
de solidarité des Anciennes et des Anciens des IEG)

Michel Baur  
Président de la FASSE  
(Fédération ASSOLIDAIRE  
de solidarité des Anciennes et des Anciens des IEG)

**copie** : Mme Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

**Contacts** : Michel Baur, Président, 12, allée de Fontainebleau, 75019-Paris, port. 06 83 17 99 89  
Michel Ponticq, Secrétaire Général, 7, square Debussy, 91450-Soisy-sur-Seine, port. 06 87 22 10 86